

Bordereau de signature

DEC2018_0120



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	21/06/2018	 Visa
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	21/06/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-06-21)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS
SECTEUR DES MARCHES PUBLICS

REF : CN/RE

DEC2018_ 0120

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA MISE EN ACCESSIBILITE DU GROUPE SCOLAIRE DU BOIS DE LA GRANGE DE NOISIEL - LOTS 1 A 5.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment les articles 4, 32 et 42-2°, le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 12, 27 et 34-I-1°b), ainsi que le Décret n°2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°DEL2017_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dossier de consultation des entreprises, portant sur la procédure adaptée n°07/18/BAT, relatif au marché public de travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire du Bois de la Grange de Noisiel, décomposé en cinq lots comme suit :

- Lot n°1 : Travaux de désamiantage (retrait de peinture et de faïence+colle amiantifères),
- Lot n°2 : Maçonnerie - Carrelage - Menuiserie intérieure
- Lot n°3 : Fourniture et pose d'un élévateur PMR
- Lot n°4 : Plomberie - Sanitaires
- Lot n°5 : Electricité.

VU l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne, concomitamment avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 03 mai 2018, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville sous la référence n°558114, et publié sur le site du BOAMP sous la référence n°18-59883,

VU le rapport d'analyse des offres, établi au regard des critères pondérés d'attribution des offres, à savoir le critère du prix pondéré à 40 %, le critère de la valeur technique pondéré à 40 % et le critère des délais pondéré à 20 % pour les lots n°1 et 3 ; le critère du prix pondéré à 50 %, le critère de la valeur technique pondéré à 40 % et le critère des délais pondéré à 10 % pour les lots n°2, 4 et 5,

CONSIDERANT que dix plis (dont six par voie dématérialisée) ont été déposés, tous dans le délai imparti (date et heure limites de remise des offres fixées au 29 mai 2018 à 12h00), que toutes les candidatures ont été admises, que dès lors il a été procédé à l'analyse des onze offres, soit trois offres pour le lot n°1, deux offres pour le lot n°2, une offre pour le lot n°3, trois offres pour le lot n°4 et deux offres pour le lot n°5,

1/3



Suite de la décision N°2018_

portant sur la conclusion du marché public de travaux de mise en accessibilité du GS Bois de la Grange

CONSIDERANT qu'au regard des critères pondérés d'attribution des offres susvisés, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la société DESNEUX TP pour le lot n°1, celle de la société OUVRAGES FRANCILIENS pour le lot n°2, celle de la société ERMHES pour le lot n°3, celle de la société BOSIO & FILS pour le lot n°4, et celle de la société INEO INFRASTRUCTURES IDF pour le lot n°5,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achats « Travaux » et de l'opération « Mise en accessibilité du groupe scolaire du Bois de la Grange », dont la valeur ne dépasse pas 5.548.000 € H.T.

DECIDE

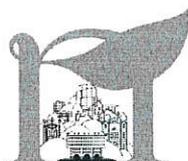
ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société DESNEUX TP SARL, sise 2 rue de l'Escouvrier à SARCELLES (95200), le marché public de travaux relatif à la mise en accessibilité du groupe scolaire du Bois de la Grange de Noisiel - **Lot n°1 : Travaux de désamiantage (retrait de peinture et de faïence+colle amiantifères)**, pour un montant global et forfaitaire de 45 664,02 € TTC (38 053,35 € HT - TVA 20 %). Le marché prend effet à compter de sa date de notification et s'achève à la fin de la période de garantie de parfait achèvement. Le délai d'exécution des travaux est fixé par ordre de service.

ARTICLE 2 : Il est conclu avec la société OUVRAGES FRANCILIENS SASU, sise 9 avenue Charles de Gaulle à BOISSY-SAINT-LEGER (94470), le marché public de travaux relatif à la mise en accessibilité du groupe scolaire du Bois de la Grange de Noisiel- **Lot n°2 : Maçonnerie/Carrelage/Menuiserie intérieure**, pour un montant global et forfaitaire de 74 616,27 € TTC (62 180,23 € HT - TVA 20 %). Le marché prend effet à compter de sa date de notification et s'achève à la fin de la période de garantie de parfait achèvement. Le délai d'exécution des travaux est fixé par ordre de service.

ARTICLE 3 : Il est conclu avec la société ERMHES SAS, sise 23 rue Pierre et Marie Curie, BP 20408, à VITRE (35504), le marché public de travaux relatif à la mise en accessibilité du groupe scolaire du Bois de la Grange de Noisiel - **Lot n°3 : Fourniture et pose d'un élévateur pour personne à mobilité réduite**, pour un montant global et forfaitaire de 29 940,90 € TTC (28 380,00 € HT - TVA 5.5 %). Le marché prend effet à compter de sa date de notification et s'achève à la fin de la période de garantie de parfait achèvement. Le délai d'exécution des travaux est fixé par ordre de service.

ARTICLE 4 : Il est conclu avec la société BOSIO & FILS SARL, sise 115 avenue des Coquelicots à MONTFERMEIL (93370), le marché public de travaux relatif à la mise en accessibilité du groupe scolaire du Bois de la Grange de Noisiel - **Lot n°4 : Plomberie/ Sanitaires**, pour un montant global et forfaitaire de 15 600,00 € TTC (13 000,00 € HT - TVA 20 %). Le marché prend effet à compter de sa date de notification et s'achève à la fin de la période de garantie de parfait achèvement. Le délai d'exécution des travaux est fixé par ordre de service.

2/3



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2018_

0120

portant sur la conclusion du marché public de travaux de mise en accessibilité du GS Bois de la Grange

ARTICLE 5 : Il est conclu avec la société INEO INFRASTRUCTURES IDF, sise 2 rue Louis Armand à ASNIERES-SUR-SEINE (92600), le marché public de travaux relatif à la mise en accessibilité du groupe scolaire du Bois de la Grange de Noisiel - Lot n° 5 - Electricité, pour un montant global et forfaitaire de 6 536,40 € TTC (5 447,00 € HT - TVA 20 %). Le marché prend effet à compter de sa date de notification et s'achève à la fin de la période de garantie de parfait achèvement. Le délai d'exécution des travaux est fixé par ordre de service.

ARTICLE 6 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 7 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,
- Madame la Directrice Générale de la Mairie de Noisiel,
- Aux titulaires des marchés.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 8 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 9 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 18 JUIN 2018

Le Maire,

Mathieu Viskovic.



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	21 JUIN 2018
Affiché en Mairie le	21 JUIN 2018
Publié au Recueil des Actes Administratifs le	21 JUIN 2018
Notifié le	

3/3

